

ASSEMBLÉE NATIONALE27 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 83

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer, par deux fois, au mot :

« ses »,

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.